



Commune de
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éclairage public

Dans le cadre du programme de modernisation des équipements d'éclairage public (programme 2024) de la rue de la Côte Fleurie et du hameau d'Arpentigny, la commune a été lauréate au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert ».

Fruit d'un travail collaboratif entre les services de l'État, de la commune et du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne SDESM, la subvention « Fonds vert » permet d'accompagner notre commune afin d'investir dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse et d'économie énergétique.

Il s'agit de 37 points lumineux remplacés par des technologies LED avec une économie de consommation électrique de plus de 70%.

Action financée par l'Etat : 5 068,35 € soit 20% du montant des travaux de 25 341,75 € HT.

MODERNISATION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC (PROGRAMME 2024) DE LA RUE DE LA COTE FLEURIE ET DU HAMEAU D'ARPENTIGNY		
Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux :	Montant des travaux :	30 410,10 € TTC
	Financement de la commune :	25 341,75 € TTC
Préfecture de Seine-et-Marne :	Financement de l'État	5 068,35 €



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maîtrise d'ouvrage déléguée : Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir - Mobiliser - Accélérer

SDESM
Syndicat
Départemental
des Énergies
de Seine-et-Marne